



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.167/4
20 avril 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion d'experts pour la finalisation du Formulaire
Standard des Données (FSD) pour les inventaires
nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation

Rome, 23-24 mars 2000

RAPPORT

**REUNION D'EXPERTS POUR LA FINALISATION
DU FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES (FSD)
POUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE SITES NATURELS
D'INTERET POUR LA CONSERVATION**

TABLE DE MATIERES

	Pages
RAPPORT	1-6
Annexe I : Liste des participants	
Annexe II : Ordre du jour de la réunion	
Annexe III : Projet révisé de Formulaire Standard des Données (FSD) pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation	
Annexe IV : Recommandations	

Introduction

1. Lors de leur dixième réunion ordinaire (Tunis, 18-21 novembre 1997), les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution ont adopté des critères communs pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation. La même réunion a décidé que les outils techniques prévus aux paragraphes 3 et 7 des critères seraient finalisés par la réunion des points focaux nationaux pour les ASP et adoptés par la réunion des Parties contractantes, et a invité le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) à travailler à l'élaboration de ces outils, dont un Formulaire Standard des Données pour la compilation de l'information concernant les sites inclus dans les inventaires nationaux d'intérêt pour la conservation.

2. Dans l'exécution de ce mandat, le CAR/ASP a élaboré une liste de référence des types d'habitats et une liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux, lesquelles ont été finalisées par la quatrième réunion des points focaux nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999), ainsi qu'un projet de Formulaire Standard des Données qui a été soumis à la onzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Malte, 27-30 octobre 1999), laquelle en a adopté le cadre général et a décidé de charger le Bureau d'adopter la version finale du Formulaire lors du premier semestre de l'an 2000, sur la base des résultats d'une réunion d'experts qui serait convoquée le plus tôt possible (UNEP(OCA)/MED IG.12/9, annexe IV).

3. En conséquence, une réunion d'experts pour la finalisation du Formulaire standard des données pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation a été convoquée à Rome les 23 et 24 mars 2000 avec pour objectif d'analyser le Formulaire et d'en arrêter la version définitive.

4. La réunion, organisée avec l'appui de l'Italie (ICRAM), s'est tenue à l'Hôtel Hilton de l'aéroport de Rome.

Participants

5. Des experts désignés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ci-après ont participé à la réunion : Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Communauté européenne, Croatie, Egypte, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, Slovénie, Syrie, Tunisie et Turquie.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs : Istituto Centrale per la Ricerca Scientifica e Tecnologica Applicata al Mare (ICRAM), Fonds mondial pour la nature (WWF) et MAREVIVO.

7. Le CAR/ASP a assuré le secrétariat de la réunion.

8. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

9. La réunion a été ouverte par M. Giuseppe Notarbartolo di Sciara, Président de l'ICRAM, lequel a souhaité la bienvenue aux participants.

10. M. Matteo Baradà, Directeur général au Ministère de l'environnement de l'Italie, a rappelé la décision de la onzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone concernant les outils pour l'inventaire des sites d'intérêt pour la conservation et notamment le Formulaire standard des données. Il a manifesté le grand intérêt qu'accordait l'Italie à la mise en oeuvre de ces outils et sa volonté de développer la coopération avec les pays de la région dans le domaine de la protection des ressources marines.

11. M. Mohamed Adel Hentati, Directeur du CAR/ASP, a transmis au Gouvernement italien et à l'ICRAM les remerciements de M. Chabason, Coordonnateur du PAM, qui, par suite d'empêchements urgents, n'avait pas pu participer activement à cette importante réunion qui se tenait dans le cadre de la mise en oeuvre des décisions de la onzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Le CAR/ASP tenait également à remercier sincèrement le point focal italien pour les ASP et les organismes et laboratoires italiens qui s'occupent de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée de l'appui constant qu'ils lui avaient toujours apporté.

12. S.E. M. Nicola Fusillo, Sénateur et Sous-Secrétaire d'Etat à l'environnement de l'Italie, a, dans son allocution d'ouverture, souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a rappelé que l'Italie avait, à la fin de 1999, ratifié tous les amendements et nouveaux instruments résultant des travaux entrepris dans le cadre de la Convention de Barcelone et du PAM. L'Italie, membre fondateur du PAM qui participait à ses travaux depuis 1975, était pleinement résolue à promouvoir une gestion et un développement durables. La réunion représentait un jalon majeur dans le processus mené depuis 25 ans pour élaborer des instruments visant à promouvoir la protection de l'environnement dans la région méditerranéenne, qui revêtait une importance fondamentale pour le bien-être des populations de la région. L'Italie avait déployé des efforts considérables pour promouvoir le développement dans la région de la Méditerranée et la réalisation des objectifs de la Convention de Barcelone. Dans le cadre des engagements qu'elle avait assumés dans le contexte de la Communauté européenne, l'Italie s'employait en outre à harmoniser les mesures de protection des ressources naturelles dans la région et à en améliorer la transparence et l'efficacité. L'Italie considérait qu'elle avait, comme dans les autres domaines, un rôle historique à jouer pour aider à renforcer le dialogue et à encourager la synergie. Le Ministre a souhaité aux participants un plein succès dans leurs travaux, qui constitueraient une contribution majeure à la collecte de données sur les ressources côtières et marines de la région.

Point 2 de l'ordre du jour : Règlement intérieur

13. La réunion a noté que le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer

Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles (UNEP(OCA)/IG.43/6, annexe XI) s'appliquerait *mutatis mutandis* à ses délibérations.

Point 3 de l'ordre du jour : Election du Bureau

14. Après des consultations officieuses, la réunion a élu à l'unanimité les membres suivants du Bureau :

Président :	M. Giuseppe Notarbartolo di Sciarra	(Italie)
Vice-Présidents :	M. Boualem Fiotmane	(Algérie)
	M. Ghazi Bitar	(Liban)
Rapporteur :	M. Robert Turk	(Slovénie)

15. Le Président a remercié les participants de l'honneur qu'ils lui avaient fait et s'est déclaré certain du succès des délibérations de la réunion.

Point 4 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

16. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.167/1 et approuvé l'organisation des travaux proposée par le secrétariat dans le document UNEP(OCA)/MED WG.167/2. L'ordre du jour est joint à l'annexe II du présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour : Revue du travail déjà accompli dans l'élaboration des critères et des outils techniques pour la préparation d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation

17. Présentant le rapport sur le travail déjà accompli dans l'élaboration des critères et des outils techniques pour la préparation d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation (UNEP(OCA)/MED WG.167/INF.3), M. Barbieri, expert du CAR/ASP, a rappelé que le Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières en Méditerranée (PAM-Phase II) et le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée contenaient des dispositions pour la préparation d'inventaires des éléments constitutifs de la diversité biologique qui étaient importants pour sa conservation et son utilisation durable. Dans ce cadre, les Parties contractantes, lors de la réunion qui a eu lieu à Montpellier du premier au 4 juillet 1996, avaient recommandé au CAR/ASP d'aider les Etats à dresser l'inventaire des éléments constitutifs du patrimoine naturel marin et côtier et de préparer des lignes directrices et critères communs pour l'établissement, au niveau national, d'inventaires de sites, d'espèces et autres éléments de la biodiversité.

18. En exécution de ce mandat, des critères communs pour la préparation d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation avaient été

élaborés d'abord par un groupe de travail ad hoc et ensuite révisés et finalisés par une réunion d'experts (Athènes, 8-10 septembre 1997). Les critères communs ainsi élaborés ont finalement été adoptés à la dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997).

19. Les critères adoptés prévoyaient notamment l'élaboration d'une série d'instruments techniques tendant à aider les Parties à sélectionner les sites à inventorier et à compiler l'information nécessaire à cette fin. Dans ce contexte, les Parties contractantes ont invité le CAR/ASP à élaborer, outre un formulaire type pour la compilation des données, des listes de référence de types d'habitats et d'espèces qui seraient annexées aux critères ainsi qu'une classification modèle des types d'habitats côtiers et marins.

20. Pour des raisons techniques (les données disponibles selon les systèmes de classification des biotopes marins et terrestres actuellement utilisés en Méditerranée sont différentes et difficilement transférables) et pratiques (en particulier l'ampleur de la tâche à accomplir), il a été décidé dès le début de traiter séparément les types d'habitats marins et côtiers. En ce qui concerne les habitats, un projet de classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne avait été élaboré par une réunion d'experts sur les types d'habitats marins dans la région méditerranéenne tenue à Hyères (18-20 novembre 1998), finalisé ensuite par la quatrième réunion des points focaux nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999) et finalement adopté par la onzième réunion des Parties contractantes (Malte, 27-30 octobre 1999).

21. En ce qui concerne la classification des types d'habitats terrestres programmée pour l'exercice biennale 2000-2001, certaines activités préparatoires avaient cependant été entreprises, notamment la compilation d'un extrait annoté de la classification des habitats paléarctiques et une nomenclature des groupes d'habitats sélectionnés qui a été présentée à la quatrième réunion des points focaux nationaux pour les ASP organisée à Tunis du 12 au 14 avril 1999.

22. Sur la base des travaux de la réunion d'experts tenue à Hyères, il a été établi un projet de liste de référence des types d'habitats marins pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation qui a été finalisée par la quatrième réunion des points focaux nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999) puis approuvée par la réunion des points focaux du PAM (Athènes, 3-6 septembre 1999). En outre, la quatrième réunion des points focaux nationaux avait finalisé une liste de référence des espèces pour la sélection de sites à inclure dans les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation qui avait été approuvée par la réunion de septembre 1999 des points focaux du PAM. Ces deux listes figuraient pour information, et non pour discussion, aux appendices B et C du Projet de Formulaire standard des données (UNEP(OCA)/MED WG.167/3). Enfin, parmi les activités planifiées, sous réserve que les ressources soient disponibles, il était envisagé d'élaborer un manuel d'interprétation des habitats marins méditerranéens.

23. Se référant à la classification des habitats marins et à la liste de référence des habitats, plusieurs délégations ont souligné un certain manque de données

concernant la Méditerranée orientale, ce qui se reflétait dans le nombre peu élevé d'habitats typiques de cette région figurant dans la classification et dans la liste de référence. A cet égard, l'importance de développer la recherche dans la région a été reconnue et le CAR/ASP a été invité à assister les pays dans cet effort. La convocation d'une réunion d'experts a été proposée, pour l'organisation de laquelle les pays intéressés ont été invités à se mobiliser pour trouver les ressources nécessaires.

Point 6 de l'ordre du jour : Finalisation du Formulaire standard des données pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation

24. Présentant le point de l'ordre du jour relatif à la finalisation du Formulaire standard des données pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation, M. Mohamed Adel Hentati, Directeur du CAR/ASP, a insisté sur le fait que le thème de la réunion était une manifestation de la volonté commune d'améliorer la gestion durable des ressources de la biodiversité marine et côtière, qui revêtaient une importance capitale pour le développement des peuples riverains de la Méditerranée. L'outil que la réunion était appelée à finaliser avait pour but d'harmoniser les démarches entreprises au niveau des pays pour la compilation de l'information concernant les sites inclus ou à inclure dans les inventaires nationaux. L'application de cet outil, en faisant apparaître les insuffisances de l'information disponible, permettrait de mieux cibler les activités futures dans ce domaine, ainsi que de former les cadres et communautés locales impliqués dans la conservation et la protection des sites et des espèces.

25. Le projet de Formulaire dont la réunion était saisie était l'aboutissement d'un long processus de concertation entre les différents spécialistes de la région qui avait été entrepris pendant l'été 1998. Le Formulaire Standard des Données, qui serait consolidé et finalisé par la réunion, sans avoir force contraignante, constituerait néanmoins pour chaque pays un instrument d'une grande utilité.

26. Le projet de Formulaire standard des données (UNEP(OCA)/MED WG.167/3) comportait en annexe des propositions de révision du Formulaire élaborées par un groupe de travail établi par l'Italie en vue de contribuer aux travaux de la réunion. Des propositions et des commentaires sur le projet de Formulaire avaient également été reçus du Gouvernement de l'Espagne et du Secrétariat de l'Accord RAMOGE; leur texte avait été distribué aux participants.

27. Un débat général a eu lieu sur l'opportunité d'identifier dans le Formulaire des niveaux de priorités entre les différents champs à remplir en vue de refléter, principalement, les difficultés qu'il y avait à obtenir certains types de données et d'informations dans l'état actuel des connaissances. Tout en admettant le bien-fondé de ces préoccupations, la réunion a d'autre part reconnu la pertinence et l'importance de toute l'information prévue par le Formulaire, et donc la difficulté d'indiquer des niveaux d'importance différents entre les champs à remplir. En vue de ne pas retarder la préparation des inventaires, et pour tenir compte des difficultés qu'il y aurait à remplir convenablement les formulaires au stade actuel, la réunion a

recommandé d'entreprendre la compilation du Formulaire par étapes: dans une première phase, à entreprendre dès que possible, le Formulaire serait rempli avec l'information actuellement disponible. En vue de compléter le Formulaire, des recherches seraient ensuite entreprises pour obtenir les informations manquantes.

28. La réunion a ensuite examiné les différentes propositions de modification du Formulaire. Les travaux de la réunion ont conduit à l'élaboration d'un projet de Formulaire révisé, reproduit à l'annexe III du présent rapport.

29. Plusieurs délégations se sont interrogées sur l'utilisation éventuelle des inventaires à un niveau infra-national ou régional. Si, d'une part, il a été réaffirmé qu'au stade actuel, l'exercice d'élaboration des inventaires et leur utilisation relevaient exclusivement de la compétence nationale, l'intérêt d'établir une base de données régionale et de procéder à des analyses et à des synthèses a été souligné. Dans cette perspective, l'opportunité d'harmoniser les méthodologies de collecte de données a également été relevée. La réunion a formulé une recommandation à l'intention des Parties contractantes, qui est reproduite à l'annexe IV du présent rapport.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

30. Les participants n'ont soulevé aucune question autre que celles inscrites à l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la réunion

31. La réunion a adopté son rapport, tel que modifié.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

32. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 24 mars 2000 à 19.00 heures.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS****DELEGATIONS OF THE CONTRACTING PARTIES
DELEGATIONS DES PARTIES CONTRACTANTES****ALGERIA
ALGERIE**

Mr. Boualem FIOTMANE
Sous-Directeur des Ressources Naturelles et des
Ecosystèmes
Ministère des Travaux publics, de l'Aménagement
du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme
Place El Qods
Immeuble El Djamila N°6-Hydra
Alger
Algérie

Tel: (213)(2) 692 924
Fax: (213)(2) 693 887
Eml: bfiotmane@environnement.dz.org

**BOSNIA & HERZEGOVINA
BOSNIE- HERZEGOVINE**

Ms. Selma ČENGIĆ
Senior Engineer
Hydro Engineering Institute
Str. Stjepana Tomica 1
Sarajevo 71000
Bosnia & Herzegovina

Tel: (387) (71) 207949
Fax: (387) (71) 207949
Eml: scengic@utic.net.ba

**CROATIA
CROATIE**

Mr. Marin KIRINCIK
Curator
Natural History Museum -Rijeka
Lorenzov Prolaz 1
51000 Rijeka
Croatia

Tel: (385) (51) 334 988
Fax: (385) (51) 334 744
Eml: mkirinc@public.srce.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Ms. Marina ARGYROU
Fisheries Officer
Departement of Fisheries and Marine Resources
13 Aealou Str
1416 Nicosia
Cyprus

Tel: (357)(2) 303864
Fax: (357)(2) 775955
Eml: margyrou@cytanet.com.cy

**EGYPT
EGYPTE**

Mr. Taher ISSA AHMED
Director of Biodiversity Information Unit
Egyptian Environment Affairs Agency
23A Ismaiel Mohamed-Zamalek
Cairo
Egypt

Tel: (202) 340 59 63/ 340 67 77
Fax: (202) 340 59 62
Eml: eeaa4@idsc.gov.eg

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

Mr. Alessandro CURATOLO
DG Env A4
Commission européenne
Bd du Triomphe, 174
B-1049 - Bruxelles
Belgique

Tel: (302) (2) 2990340
Fax: (302) (2) 2969557
Eml: alessandro.curatolo@dg11.cec.be

**FRANCE
FRANCE**

Ms. Denis BELLAN SANTINI
Directeur de recherche CNRS
Centre national de la recherche scientifique
Centre d'océanologie de Marseille
Station marine d'Endoume
Rue Batterie des Lions
13007 Marseille

Tel: (33) (4) 91 04 16 33
Fax: (33) (4) 91 04 16 35
Eml: bellan@com.univ-mrs.fr

**GREECE
GRECE**

Ms. Eleni TRYFON
Biologist
Hellenic Ministry for the Environment,
Physical Planning and Public Works
Natural Environment Management Section
36, Trikalon Str
Gr11526 Athens
Greece

Tel: (30)(1) 6918202
Fax: (30)(1) 6918487
Eml: tdfp@minenv.gr

ISRAEL
ISRAEL

Mr. Reuven ORTAL
Director
Aquatic Ecology Department
Nature and National Parks Protection Authority
3 Am Ve'Olamo Street
95463 Jerusalem
Israel

Tel: (972)(2) 5005444
Fax: (972)(2) 6529232
Eml: reuvan.ortal@nature-parks.org.il

ITALY
ITALIE

Mr. Matteo BARADÁ
General Manager
Department Protection of the Sea
Ministry of Environment
Via Cristoforo Colombo, 44
00100 Rome
Italy

Tel: (39)(06) 5722 3429-30
Fax: (39)(06) 57223470
Eml: ICDM@micanet.it

Mr. Giuseppe NOTARBARTOLO DI SCIARA
President
ICRAM
Via di Casalotti N° 300
00166 Rome
Italy

Tel: (39)(06) 61570 412
Fax: (39)(06) 61550 581
Eml: disciara@tin.it

Mr. Giulio RELINI
Full Professor, Ecology
University of Genova
DIP.TE.RIS
Via Balbi, 5
16126 Genova
Italy

Tel: (39)(010) 2477537
Fax: (39)(010) 2477537
Eml: biolmar@unige.it

Mr. Giuseppe GIACCONE
Full Professor
University of Catania
Via A. Longo, 19
95125 Catania
Italy

Tel: (39)(095) 507490
Fax: (39)(095) 441209
Eml: giaccone@mbox.dipbot.unict.it

Mr. Federico CINQUEPALMI
Ministry of Environment
Technical Board for Marine Protected Areas
Via Cristoforo Colombo, 44
00100 Rome
Italy

Tel: (39)(06) 57223436
Fax: (39)(06) 57223474
Eml: segreteriatecnicaamp@yahoo.it

Ms. Rosalinda BRUCCULERI
Esperto Segreteria Tecnica ICDM
ICDM - Ministry of Environment
Via Cristoforo Colombo, 44
00100 Rome
Italy

Tel: (39)(06) 57223402
Fax: (39)(06) 57223474
Eml: segreteriatecnicaamp@yahoo.it

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIA ARABE
LIBYENNE**

Mr. Abdulfatah BOARGOB
Department Head
Environment Public Authority
P.O. Box 83618
Turkey street
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218) (21) 4448452
Fax: (218) (21) 3338098
Eml: epalibya@hotmail.com

**LEBANON
LIBAN**

Mr. Ghazi BITAR
Professor/Oceanographer
Lebanese University
Faculty of Science
Hadeth
Lebanon

Tel: (961) (3) 315162
Fax: (961) (5) 465562
Eml: ghbitar@ul.edu.lb

**MALTA
MALTE**

Ms. Christine TANTI
Environment Officer
Environment Protection Department
Education Buildings
Floriana
Malta

Tel: (356) 230617/232022
Fax: (356) 241378
Eml: admin@environment.gov.mt

**MOROCCO
MAROC**

Ms. Sabah TAHARI
Service de la préservation de la flore et de la faune
sauvages
Ministère chargé des eaux et forêts
B.P. Rabat-Chellah
Rabat 10000
Maroc

Tel: (212)(7) 670087
Fax: (212)(7) 671031
Eml: hajib@athena-online.co.ma

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Mr. Robert TURK
Head of Department of Nature Protection
Regional Institute for the Protection of Natural and
Cultural Heritage
TRG Bratstva 1
6330 PIRAN
Slovenia

Tel: (386) (66) 741538
Fax: (386) (66) 741536
Eml: robert.turk@gov.si
Turk_robort@hotmail.com

**SYRIA
SYRIE**

Mr. M. Maher KABAKIBI
Professor
Damascus University
P.O.Box 5315
Damascus
Syria

Tel: (963) (11) 544 2875
Fax: (963) (11) 2236198
Eml: env-biodiv@net.sy

**TUNISIA
TUNISIE**

Mr. Naceur BEN MAIZ
Agence nationale de protection de l'environnement
Rue du Cameroun-1002
BP 52 - Tunis Belvédère
Tunisie

Tel: (216)(1) 861 800
Fax: (216)(1) 860 922
Eml: dg@splt.com.tn

**TURKEY
TURQUIE**

Ms. Ö.Ebru KAMILOGLU
Biologist
Ministry of Environment
Foreign Relations Department
T.C Çevre Bakanlığı
Eskisehir Yolu, 8 Km
Ankara
Turkey

Tel: (90) (312) 285 1705
Fax: (90) (312) 285 3739
Eml: ebrucos@yahoo.com

<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE</p>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE
FOR SPECIALLY PROTECTED
AREAS (RAC/SPA)
CENTRE D'ACTIVITES
REGIONALES POUR LES AIRES
SPECIALEMENT PROTEGEES
(CAR/ASP)**

Mr. Mohamed Adel HENTATI
Director

Mr. Marco BARBIERI
Expert – Marine Biologist

Centre d'Activités Régionales pour les Aires
Spécialement Protégées
Boulevard de l'environnement
B.P. 337
1080 Tunis Cedex
Tunisie

Tel: (216)(1) 795 760
Fax: (216)(1) 797 349
Eml: car-asp@rac-spa.org.tn

Mr. Marc ROEKAERTS
Consultant of RAC/SPA
Ringlaan 57
B 3530 Houthalen
Belgium

Tel: (32)(2) 60 42 34
Fax: (32)(2) 60 24 59
Eml: eureko@pophost.eunet.be

**OTHER DELEGATIONS
AUTRES DELEGATIONS****ICRAM**

Mr. Attilio RINALDI
Director
ICRAM
Via di Casalotti N° 300
00166 Rome
Italy

Tel: (39)(06) 61570 412
Fax: (39)(06) 61550 581
Eml: attiliorinaldi@tin.it

Mr. Leonardo TUNESI
Researcher
ICRAM
Via di Casalotti N° 300
00166 Rome
Italy

Tel: (39)(06) 61570 465
Fax: (39)(06) 61561906
Eml: letunesi@tin.it

Ms. Giulia MO
Researcher
Protected Species Framework Program
ICRAM
Via di Casalotti N° 300
00166 Rome
Italy

Tel: (39)(06) 61570 444
Fax: (39)(06) 61550 581
Eml: mogiulia@tin.it

Ms. Eva SALVATI
Marine Protected Areas Framework Program
ICRAM
Via di Casalotti N° 300
00166 Rome
Italy

Tel: (39)(06) 61570 409
Fax: (39)(06) 61550 581
Eml: evasalvati@tin.it

**WORLD WIDE FUND
FOR NATURE (WWF)
FONDS MONDIAL POUR
LA NATURE (WWF)**

Mr. Paolo GUGLIELMI
Marine Officer
WWF MED PO
Via Po 25/c
00198 Rome
Italy

Tel: (39)(06) 84497358
Fax: (39)(06) 8413866
Eml: pguglielmi@wwfnet.org

Mr. Antonio DI NATALE
Consultant Expert
WWF MED PO
Aquaudio – Via Trapani, 6
98121 Messina
Italy

Tel: (39)(090) 346408
Fax: (39)(090) 364560
Eml: aquauno@box1.tin.it
adinatale@acquario.ge.it

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Revue du travail déjà accompli dans l'élaboration des critères et des outils techniques pour la préparation d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation
6. Finalisation du Formulaire Standard des Données (FSD) pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la réunion
9. Clôture de la réunion

ANNEXE III

PROJET REVISE DE FORMULAIRE STANDARD DES
DONNEES (FSD) POUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE
SITES NATURELS D'INTERET POUR LA CONSERVATION

INTRODUCTION

Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée et le Plan d'Action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (PAM Phase II), adoptés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 1995, contiennent des dispositions pour la préparation d'inventaires tant au niveau national qu'au niveau régional.

Le succès de la Convention de Barcelone et de ses protocoles dépend largement du niveau d'information sur les habitats et les espèces d'intérêt méditerranéen qui sera atteint au cours des prochaines années. A cet égard, l'amélioration quantitative et qualitative du niveau d'information réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de ces instruments constituera également un indicateur de leur réussite.

Dans ce contexte, en faisant suite à une disposition spécifique du PAM Phase II visant la préparation d'inventaires basés sur des critères communs, les Parties contractantes ont adopté lors de leur 10^{ème} Réunion ordinaire (Tunis, 18-21 novembre 1997) des critères pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation.

Les critères stipulent que *"Les informations relatives à chaque site inventorié seront rédigées selon une forme de présentation normalisée, qui sera approuvée par les Parties sur la base d'une proposition faite par le Centre. Ces informations devront inclure, sans pour autant nécessairement s'y limiter, les domaines spécifiés à l'appendice I de ces mêmes critères."* (Art. 7)

Le présent Formulaire Standard des Données (FSD) veut constituer un outil opérationnel adressé aux autorités nationales compétentes pour la mise en œuvre de cette disposition. Il est conçu pour couvrir les champs d'information détaillés en appendice aux critères, et les critères spécifiques pour l'évaluation de l'importance d'un site pour les habitats et les espèces (art. 4, 5 et 6 des critères).

Du point de vue technique, ce FSD est une adaptation aux spécificités de la Méditerranée des FSD développés dans le cadre des réseaux de sites NATURA 2000 et EMERAUDE, en cours d'être mis en place respectivement au niveau de l'Union Européenne (Directives 79/409/CEE et 92/43/CEE du Conseil) et du Conseil de l'Europe (Résolution n° 3 (1996) du Comité permanent de la Convention de Berne), l'objectif principal étant d'assurer dans toute la mesure du possible la compatibilité, et de cette manière faciliter l'échange de données et d'informations avec les systèmes de bases de données établis dans le cadre de ces initiatives.

Conformément aux objectifs généraux des inventaires, le présent formulaire a été conçu avec les principaux objectifs de:

- assister la prise de décision concernant la gestion et, le cas échéant, la protection du site décrit;
- fournir un outil pour la surveillance à long terme du site.

Le formulaire est conçu pour permettre l'archivage sur papier, la saisie et le transfert informatisés des données.

Considérations générales concernant la compilation du formulaire

Lors de l'élaboration du présent formulaire, un certain nombre d'observations et de demandes de clarifications ont été formulées par ceux qui, à différents titres, y ont été impliqués, notamment les Points focaux nationaux pour les ASP et les experts qu'ils ont désignés pour les assister. Cette section inclut quelques considérations d'ordre générale ayant pour but de clarifier quelques observations recourantes.

Relations entre les présents inventaires et les inventaires établis dans le cadre des réseaux Natura 2000 et Emeraude. Dans une perspective de compatibilité avec d'autres initiatives dans la région, le présent FSD est basé du point de vue technique sur les FSD élaborés dans le cadre des réseaux de sites Natura 2000 et Emeraude. Cependant, le présent système d'inventaires comporte des différences par rapport aux initiatives susmentionnées, qui méritent d'être rappelées ici dans la mesure où elles impliquent des différences dans l'utilisation des formulaires décrivant les sites répertoriés. Natura 2000 et Emeraude sont des réseaux de sites établis dans un contexte international (respectivement l'Union européenne et le Conseil de l'Europe) avec des objectifs de conservation. À cet égard, les FSD constituent l'outil primaire pour la sélection des sites à retenir dans les réseaux à partir des propositions des différents pays. Pour servir à ce besoin, les FSD doivent être remplis avec un degré d'homogénéité élevé; à cet effet, les formulaires établis dans le cadre de ces initiatives comportent des champs dont la compilation est obligatoire et des champs facultatifs. L'inclusion d'un site dans le réseau comporte un engagement au niveau international du pays concerné vis-à-vis du maintien en état du site.

Cette phase d'intégration au niveau international n'est pas prévue dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. Les présents inventaires de sites marins et côtiers doivent être considérés comme des outils de connaissance dont les objectifs primaires restent l'assistance aux pays dans la prise de décision et la surveillance à long terme. Ceci dit, il est clair que pour les pays participants dans Natura 2000 et/ou Emeraude les présents inventaires pourraient fournir des éléments à utiliser, à discrétion des pays eux-mêmes, dans la mise en place des réseaux susmentionnés, ce qui serait certainement facilité par le niveau élevé de compatibilité entre les systèmes d'information.

Niveau de l'information requise et indications générales pour la compilation du formulaire.

Conformément avec les principes généraux pour la préparation d'inventaires des éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (doc. UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV), qui stipulent que "*Pour répondre convenablement aux objectifs de conservation, les inventaires doivent:*

- être mis à jour de façon régulière;

- contenir, pour chaque élément énuméré, les informations utiles à la conservation et à la surveillance de celui-ci.", le présent FSD demande pour le site à inventorier une information détaillée et parfois complexe, notamment concernant les habitats et les espèces d'intérêt présents sur le site. En particulier, l'évaluation de l'importance du site pour un habitat ou une espèce donnée sur la base des critères retenus demande en principe de la part du (des) compilateur(s) une bonne connaissance des caractéristiques de l'habitat ou de l'espèce concernés, ainsi que de leur statut aussi bien à l'intérieure qu'à l'extérieure du site.

Il est entendu qu'il serait difficile pour une seule personne de remplir convenablement le formulaire. **De ce fait la compilation d'un FSD se présente essentiellement comme un travail d'équipe, indépendamment du fait qu'un responsable unique soit identifié ou non pour mener à bien l'opération.**

Un deuxième aspect concerne la disponibilité effective, pour un site donné, des informations nécessaires pour la compilation du formulaire dans toutes ses parties. Cette préoccupation semble être en particulier valable pour les sections du Formulaire standard des données relatives à l'évaluation de l'importance du site pour les habitats et les espèces indiqués dans les listes de référence. Il est indubitable que, pour plusieurs de ces habitats et espèces, et notamment pour les espèces et les habitats marins, les informations actuellement disponibles ne permettraient pas une évaluation suffisamment fiable sur la base des critères retenus. En raison du manque d'informations et des difficultés d'évaluation des critères, il ne sera sans doute pas possible de remplir dans l'immédiat des champs comme la représentativité et la superficie relative d'un type d'habitat déterminé ou les effectifs de la population (densité) des espèces et le degré de conservation des différents types d'habitats. Dans ces cas, **il semblerait préférable de ne pas remplir les sections pour lesquelles l'information serait insuffisante, ce qui constituerait au niveau du formulaire une indication des lacunes d'information à combler.** Pour ne pas retarder l'établissement des inventaires et étant donné que des mises à jour périodiques des inventaires sont prévues, il n'est pas obligatoire de compiler complètement le Formulaire. Cependant, étant donné l'importance des informations susmentionnées pour la conservation des habitats et des espèces, des études et des recherches devraient être entreprises pour rassembler les données requises dès que possible. Dans l'établissement des inventaires, la priorité devrait être accordée aux sites les plus menacés afin d'en assurer une gestion efficace.

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1. CARACTÈRE GÉNÉRAL DU SITE:

	% couvert
AIRES CÔTIÈRES	
Zone humides côtières (lagunes, estuaires, deltas, salines)	
Marais salants	
Dunes, plages de sables, plages de galets	
Falaises maritimes, côtes rocheuses	
Vasières et bancs de sable	
Broussailles, maquis et garrigues, phryganes	
Forêts	
Terres agricoles	
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, usines)	
AIRES MARINES	
Fonds durs	
Roches	
Vases	
Sables	
Graviers	
Cailloutis et galets	
Herbiers marins	
Grottes	
Autres fonds marins	
<u>Autres caractéristiques du site:</u>	

3.3. ESPÈCES

visées a la liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure
dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la
conservation

et

leur évaluation

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. QUALITÉ ET IMPORTANCE:

--

4.2. STATUT DE CONSERVATION:

--

4.3. VULNÉRABILITÉ:

--

4.4. DÉSIGNATION DU SITE (observations concernant les données quantitatives ci-dessous):

--

4.5. RÉGIME DE PROPRIÉTÉ:

--

4.6. DOCUMENTATION:

--

4.7. HISTORIQUE:

Date	Champ modifié	Description

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC D'AUTRES SITES

5.1. TYPES DE DÉSIGNATION aux niveaux national et sous-national:

CODE		%COUVERT		CODE		%COUVERT		CODE		%COUVERT	

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTÉGÉS:

designés aux niveaux national ou sous-national:

TYPE	CODE	NOM DU SITE	CHEVAUCHEMENT	
			TYPE	%COUVERT

designés au niveau international:

TYPE	CODE DU SITE (si pertinent)	NOM DU SITE	CHEVAUCHEMENT	
			TYPE	%COUVERT
Patrimoine mondial:				
Réserve de biosphère:				
Convention de Ramsar:				
Réserve Biogénétique:				
Diplôme européen:				
Convention de Barcelone - ASP:				
Convention de Barcelone - ASPIM:				
Natura2000-zone de protection spéciale:				
Natura2000-zone spéciale de conservation:				
Convention de Berne : Site Emeraude				
Autres:				

6. IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS / ACTIVITÉS ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTÉE:

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE:

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE	CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS:

CODE	INTENSITÉ	INFLUENCE	CODE	INTENSITÉ	INFLUENCE
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -

6.2. GESTION DU SITE:

ORGANISME(S) RESPONSABLE(S) DE LA GESTION DU SITE ET AUTRES INSTITUTIONS IMPLIQUÉS :

GESTION DU SITE ET PLANS:

NOTES EXPLICATIVES

TABLE DES MATIÈRES

1.	IDENTIFICATION DU SITE.....	21
1.1.	Code du site	21
1.2.	Date d'identification du site.....	21
1.3.	Date de compilation du formulaire	22
1.4.	Mise à jour.....	22
1.5.	Responsable.....	22
1.6.	Appellation du site	22
2.	LOCALISATION DU SITE.....	22
2.1.	Localisation du centre du site	22
2.2.	Superficie du site	23
2.3.	Longueur du site (si 2.2. = 0).....	23
2.4.	Altitude/Profondeur (en m).....	23
2.5	Code et nom de la région administrative et pourcentage de la superficie du site dans chaque région (pour les pays pour lesquels un système de codage NUTS a été développé).....	23
3.	INFORMATIONS ECOLOGIQUES.....	25
3.1.	Caractère général du site	25
3.2.	Types d'habitats présents sur le site et leur évaluation	25
3.3.	Espèces visées à la liste d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation et leur évaluation	28
3.4.	Autres espèces (à fournir si pertinent)	31
4.	DESCRIPTION DU SITE	33
4.1.	Qualité et importance	33
4.2.	Degré de conservation	33
4.3.	Vulnérabilité.....	33
4.4.	Désignation du site	33
4.5.	Régime de propriété.....	33
4.6.	Documentation	34
4.7.	Historique.....	34
5.	PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC D'AUTRES SITES.....	35
5.1.	Type de protection aux niveaux national et sous-national (appendice D).....	35
5.2.	Sites protégés en relation avec le site concerné (sites avoisinants et sites appartenant à différents types de désignation)	36
6.	INFORMATIONS SUR LES IMPACTS ET LES ACTIVITES HUMAINES MENEES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS.....	37
6.1.	Impacts / activités et proportion de la superficie du site affectée (Appendice E).....	37
6.2.	Gestion du site	37
7.	CARTE DU SITE.....	38
8.	DIAPPOSITIVES ET AUTRE MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE.....	38
APPENDICES.....		39
APPENDICE A: Régions administratives		40
APPENDICE B: Projet de liste de référence des types d'habitats pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation		41
APPENDICE C: Projet de liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation		45
APPENDICE D: Catégories des statuts de protection dans chaque pays au niveau national et infra- national.....		49
APPENDICE E: Impacts et activités qui influencent le statut de conservation du site.....		50

FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES POUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE SITES NATURELS D'INTERET POUR LA CONSERVATION

Les sections suivantes fournissent des informations pour chaque attribut du site que doit être inséré. Les numéros des paragraphes correspondent aux numéros de section dans le Formulaire Standard des Données.

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1. Code du site

Dans une base de données relationnelle, chaque site est représenté par un code unique qui constitue l'élément clé de la base de données. Le code en 9 caractères comprend deux composants.

- 1) Les deux premiers caractères représentent le code du pays (ISO)

AL	Albanie	LB	Liban
DZ	Algérie	LY	Libye
BA	Bosnie-Herzégovine	MT	Malte
HR	Croatie	MC	Monaco
CY	Chypre	MA	Maroc
EG	Egypte	SI	Slovénie
FR	France	ES	Espagne
GR	Grèce	SY	Syrie
IL	Israël	TN	Tunisie
IT	Italie	TR	Turquie

- 2) Les 7 cases restantes servent à la création d'un code unique pour chaque site qui peut être attribué librement suivant un système logique et cohérent défini par l'autorité compétente nationale.

Il est à noter qu'une relation entre le site à décrire et ceux identifiés dans le cadre d'autres initiatives telles que les inventaires CORINE Biotopes, les réseaux de sites NATURA 2000 et EMERAUDE, ..., peut exister. Cette information doit être fournie dans la partie 5, qui traite des relations avec des sites appartenant à différents types de désignation.

1.2. Date d'identification du site

Indiquez la date de désignation (inventaires, plans physiques, etc.) du site comme site d'intérêt pour la conservation en Méditerranée. Le champ de données se présente sous la forme de l'année (quatre chiffres), suivie du mois sous forme numérique (deux chiffres).

Exemple: -199805: identification initiale du site en mai 1998

Si un site a été identifié et que, par la suite, les données ont été mises à jour, ce champ contient la date de l'identification initiale. Les mises à jour intermédiaires sont stockées dans le champ "Historique", accompagnées de la nature de la modification (voir 4.7).

1.3. Date de compilation du formulaire

Indiquez la date que vous souhaitez voir considérée comme la “date de compilation” des informations enregistrées, selon le même format que pour la rubrique “Date d’identification du site”.

1.4. Mise à jour

Indiquez la date à laquelle les informations introduites pour le site en question ont été modifiées en dernier lieu, selon le même format que pour la rubrique “Date d’identification du site”. S’il s’agit d’enregistrer un nouveau site, laissez libres les six espaces prévus pour le champ “Mise à jour”. Si les données ont été mises à jour plusieurs fois, ce champ contient la date de la dernière modification. Les mises à jour intermédiaires sont stockées dans le champ “Historique”, accompagnées de la nature de la modification (voir 4.7).

1.5. Responsable

Indiquez ici le nom, l’appartenance et l’adresse de la personne ou de l’organisme dont émanent les informations figurant dans l’enregistrement. Si des parties importantes des informations ont été communiquées par plusieurs personnes ou organismes, indiquez chacun(e) d’entre eux (elles), avec leur nom, leur appartenance et leur adresse respectifs.

1.6. Appellation du site

Les appellations des sites sont saisies dans la langue locale, ce qui permet d’éviter des traductions complexes et d’intégrer directement les données existant au niveau national ou local. Si les caractères sont différents (comme pour le grec), on aura recours à une translittération.

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. Coordonnées du centre du site

Les coordonnées géographiques (longitude et latitude) du centre du site doivent être introduites en degrés, minutes et secondes d’arc. Par convention, on attribue aux degrés, minutes et secondes de longitude Ouest du méridien de Greenwich un “W”, et aux degrés de longitude Est un “E”. Cela permet d’éviter les problèmes de coordonnées si les données sont ultérieurement transférées dans un système d’information géographique (SIG).

Pour les sites composés de plusieurs zones distinctes, on indiquera les coordonnées de la sous-zone la plus importante.

Presque tous les pays utilisent des échelles, des types de projection et des paramètres différents pour la production de cartes topographiques. Etant donné qu’ils constituent la principale source d’identification des coordonnées, ces systèmes alternatifs (projection UTM, projection conique conforme de Lambert ou projection azimutale, projection de Gauss-Kruger, etc.) peuvent être utilisés pour l’enregistrement de la localisation des sites à condition que le type de projection et les paramètres soient indiqués au chapitre 7 (carte). Ces références de coordonnées peuvent être converties dans un SIG en degrés de longitude et de latitude.

Bien que les coordonnées du centre des sites manquent dans presque tous les documents originaux, nous vous prions de remplir ce champ avec précision. Il constitue en effet la clé des procédures de cartographie et de recouvrement avec d'autres données thématiques (par ex. occupation du sol, type de sol, utilisation des terres, qualité de l'air...).

Pour transmettre éventuellement des données vers une banque de données centrales au moyen d'un système de coordonnées autre que ceux prévus, il convient de s'adresser au service compétent. Une fois que les coordonnées sont introduites avec précision, les informations concernant les autres champs de données peuvent être introduites automatiquement, sans recourir à de longues procédures.

Si les limites des sites sont transférées sous forme numérisée, ce champ peut être calculé automatiquement comme étant le point central des polygones.

2.2. Superficie du site

La superficie est introduite en hectares. Il est possible d'indiquer la valeur -99 pour les sites dont la superficie est encore inconnue. Si le site est une grotte ou une falaise, la valeur introduite peut être 0. Dans ce cas, le champ 2.3 devrait être rempli.

Lorsque la superficie du site a évolué dans le temps, il convient d'indiquer la superficie totale la plus récente. Ces changements doivent être indiqués au niveau du point 4.7 "Historique".

2.3. Longueur du site (si 2.2. = 0)

Ce champ est seulement obligatoire lorsque les mesures de la superficie ne sont pas pertinentes (p. ex. les grottes, les falaises). La longueur doit être indiquée en kilomètres, avec une précision de 3 décimales (m).

Si la longueur du site a changé dans le temps, il convient d'indiquer la longueur la plus récente. Ces changements doivent être indiqués au niveau du point 4.7 "Historique".

2.4. Altitude/Profondeur (en m)

Indiquez l'altitude et/ou la profondeur du site par rapport au niveau de la mer dans trois sous-champs représentant les altitudes minimale, maximale et moyenne relevées à l'intérieur du site. La profondeur est indiquée avec une valeur négative. La valeur moyenne est la moyenne pondérée des classes d'altitude/profondeur relevées sur le site.

Pour calculer l'altitude automatiquement à l'aide d'un modèle altimétrique numérique (DEM - digital elevation model) dans un SIG, il est extrêmement important de veiller à enregistrer précisément les coordonnées et les limites du site.

2.5 Code et nom de la région administrative et pourcentage de la superficie du site dans chaque région (pour les pays pour lesquels un système de codage NUTS a été développé)

Dans ce champ, on fait référence aux régions administratives dans lesquelles le site se situe.

Eurostat a mis au point un système de codage hiérarchique standard pour les régions de la Communauté européenne pour la référence des données statistiques (NUTS). Le système est

en train d'être développé dans les autres pays européens. Pour une description détaillée de ce système, voir la publication pertinente d'Eurostat. Ce champ est proposé pour permettre aux pays déjà couverts par le système NUTS, ou ceux qui le développeront dans le futur, d'introduire ce type d'information.

Pour chaque site, on introduit le code NUTS (Appendice A) accompagné du pourcentage couvert par le site dans chaque région. Lorsqu'un site s'étend sur différentes régions, il convient de saisir dans la base de données autant de codes qu'il y a de régions concernées au niveau le plus détaillé (5 caractères). Le nom de la région est exigé à des fins de vérification.

Dans les cas où l'information sur le contour du site existe sous forme numérique, le pourcentage de la superficie du site dans chaque région peut être calculé par ordinateur.

Comme le système NUTS ne couvre pas le milieu marin, il y a lieu d'indiquer dans un champ distinct la composante marine qui n'est pas couverte par le système NUTS sous forme de pourcentage de la superficie se référant à cette composante.

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. Caractère général du site

Ce champ doit fournir une "image" d'ensemble du site. Résumer les caractéristiques du site en commençant par une indication de la division en classes d'habitats générales en utilisant le "jugement du meilleur expert" pour estimer leur pourcentage couvert (ces classes d'habitats sont pré-formulées dans les champs correspondants).

Les principales caractéristiques géologiques, géomorphologiques et topologiques notables doivent être indiquées ici. Si l'information est pertinente, indiquer les types de végétation dominants. Si des informations plus détaillées sur les classes d'habitats sont importantes pour la conservation du site (par exemple dehesas ou vignobles), ces informations doivent être fournies dans la section du texte libre appelée caractéristiques du site ou directement dans le champ détaillé d'habitats comme indiqué dans la section 3.2.c.

Les informations relatives aux surfaces boisées de type linéaire ou en mosaïque (haies, bocage, alignement d'arbres) doivent être aussi fournies dans ce texte général.

3.2. Types d'habitats présents sur le site et leurs évaluation .

3.2.a et b : TYPES D'HABITATS VISÉS À LA LISTE DE RÉFÉRENCE DES TYPES D'HABITATS MARINS ET CÔTIERS POUR LA SÉLECTION DES SITES À INCLURE DANS LES INVENTAIRES NATIONAUX DE SITES NATURELS D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION:

i) Codes et % couvert par les habitats sur le site en question

Indiquez ici le code des types d'habitats visés à la liste de référence des types d'habitats marins et côtiers pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation.

Exemple: III.5.1/005: 5% du site est couvert par le type d'habitat III.5.1 (Herbier à *Posidonia oceanica*)

ii) Critères d'évaluation pour un type d'habitat naturel donné

Représentativité (comme indiqué dans le paragraphe III.4.a du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 3: Degré de représentativité du type d'habitat naturel sur le site)

La représentativité devrait être liée à la définition détaillée des types d'habitats de la liste des types d'habitats naturels marins et côtiers de la Méditerranée d'intérêt pour la conservation. Le degré de représentativité donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat concerné. Le cas échéant, cette appréciation devrait également prendre en compte la représentativité du type d'habitat concerné sur le site en question, soit pour un groupe de types d'habitats soit pour une combinaison particulière de différents types d'habitats.

Si les données de terrain, à savoir les données quantitatives, pour la comparaison n'existent pas ou si la mesure du critère n'est pas possible, le "meilleur jugement des experts" peut être utilisé.

Le système de classement suivant devrait être employé:

- A: représentativité excellente**
- B: représentativité bonne**
- C: représentativité significative**

De plus, dans une quatrième classe tous les cas devraient être indiqués où le type d'habitat concerné est présent sur le site en question d'une façon **non-significative**.

D: présence non-significative

Dans les cas où la représentativité du site pour le type d'habitat concerné est classée "D", aucune indication n'est requise pour les autres critères d'évaluation concernant ce type d'habitat sur le site en question. Dans ces cas aucune case des critères "Superficie relative" et "Statut de Conservation" n'est à cocher.

Superficie relative (comme indiqué dans le paragraphe III.4.b du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 3: Superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national)

En théorie, pour évaluer ce critère, il faut mesurer la surface couverte par le type d'habitat concerné dans le site en question, et sa superficie totale sur le territoire national. Bien que cela soit évident, il peut également être extrêmement difficile de faire ces mesures, notamment celui de la superficie de référence nationale.

Ce critère devrait être exprimé par un pourcentage "p". Indépendamment du fait que les deux mesures existent ou sont susceptibles d'être obtenues (et le pourcentage peut donc être calculé) ou s'il ne peut être que le résultat d'une estimation selon le meilleur jugement (ce qui se produit probablement pour la plupart des cas), une évaluation de "p" en classes d'intervalles devraient être utilisées suivant un modèle progressif:

- A: $100 \geq p > 15\%$**
- B: $15 \geq p > 2\%$**
- C: $2 \geq p > 0\%$**

Statut de conservation:

Le paragraphe III.4.c du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 3 définit le degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné et les possibilités de restauration.

Etant donné la difficulté qu'il y a à évaluer ces caractéristiques dans le milieu marin dans l'état actuel des connaissances, la réunion d'experts tenue à Rome (23-24 mars 2000) a décidé

d'évaluer le statut de conservation seulement en fonction des catégories de typologie structurelle ci-après :

A : l'habitat est continu et le peuplement compact

B : l'habitat est discontinu et le peuplement en mosaïque

C : l'habitat est très discontinu et le peuplement est parsemé et résiduel

Vulnérabilité :

Outre les données susmentionnées concernant les critères adoptés, la vulnérabilité de chaque type d'habitat doit être indiquée dans un champ distinct selon le barème suivant :

A : vulnérabilité élevée (indices faibles)

B : vulnérabilité moyenne (indices moyens)

C : vulnérabilité faible (indices élevés)

La vulnérabilité est définie comme l'incapacité de l'habitat se trouvant à l'intérieur du site de maintenir sa structure et ses fonctions quand il est soumis à des influences défavorables aussi bien potentielles qu'existantes. Son évaluation est fondée sur la corrélation entre les espèces de l'habitat. Cette corrélation peut être mesurée au moyen de divers indices (indice de corrélation, indice de similitude, ...). A cette fin, il est nécessaire de prélever des échantillons selon une méthode statistiquement correcte.

3.2.c : SUPERFICIES COUVERTES PAR D'AUTRES TYPES D'HABITATS

Un site peut être une mosaïque d'habitats inclus dans la liste de référence et d'autres types d'habitats. Dans ce champ tout autre type d'habitat tel que listé dans la classification des types d'habitats méditerranéens ou dans la classification Palaearctique pour les habitats côtiers est indiqué avec le % couvert dans le site.

Exemple : IV.1.1/50 : 50% du site est couvert par la biocénose des vases terrigènes côtières.

La couverture totale des types d'habitats enregistrés sous 3.2 devrait être 100% et correspondre à la superficie totale du site.

Les données relatives aux critères indiqués dans les sections précédentes ne sont pas à fournir pour ces autres types d'habitats. Des détails ultérieurs sur les motivations pour lister certains habitats peuvent être fournis dans la section 3.1 (champ « texte » pour décrire les caractéristiques du site).

3.3. Espèces visées à la liste d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires de sites naturels d'intérêt pour la conservation

i) Codes, noms et données de population des espèces

Indiquez les noms scientifiques de toutes les espèces de faune et de flore visées à la liste de référence d'espèces (Appendice C) qui sont présentes sur le site, en indiquant leur population sur ce même site (voir ci-dessous). Chaque espèce concernée doit également être indiquée par un code séquentiel de 4 caractères correspondant à l'annexe C.

Pour les espèces faunistiques, une distinction est à faire entre espèces résidentes, qui sont présentes sur le site toute l'année, et espèces migratrices. Dans le cas d'espèces résidentes, il est demandé d'indiquer si elles se reproduisent sur le site. Dans le cas d'espèces migratrices, il est possible que le site soit important pour différents aspects du cycle de vie des espèces. Ces aspects sont classés comme suit:

Reproduction:	l'espèce utilise le site pour se reproduire et élever les jeunes
Pas de reproduction:	l'espèce, tout en étant présente sur le site toute l'année, ne s'y reproduit pas
Etape:	l'espèce utilise le site lors de la migration ou pour la mue hors des aires de nidification
Hivernage:	l'espèce utilise le site pendant l'hiver

Lorsqu'une population non résidente est présente sur un site pendant plus d'une saison, il convient de l'indiquer dans les champs appropriés.

En ce qui concerne les effectifs, il importe de toujours indiquer les données de population exactes, dans la mesure où elles sont connues. Lorsque cela n'est pas le cas, on indiquera une fourchette (1-5, 6-10, 11-50, 51-100, 101-250, 251-500, 501-1000, 1001-10 000, > 10 000). Lorsqu'il est impossible de donner une fourchette mais que l'on dispose d'informations sur l'effectif minimal ou maximal de la population, on indiquera > (moins de) ou > (plus de). Indiquer au moyen d'un suffixe si la population est calculée en couples (p) ou en individus (i). Pour certaines espèces ayant des comportements reproducteurs spécifiques, il est possible de comptabiliser séparément les mâles et les femelles en indiquant respectivement les suffixes (m) ou (f). Il se peut que pour certaines espèces aucune information numérique ne soit disponible. Dans ce cas, la taille/densité de la population doit être exprimée en indiquant si l'espèce est commune (C), rare (R) ou très rare (V = very rare). En l'absence de toute donnée sur la population, on se contentera d'indiquer que la population est présente (P) sur le site.

Pour les invertébrés et les plantes, dans les rares cas où l'abondance de l'espèce sur le site est connue, donnez une estimation de la population ou une fourchette, conformément aux instructions ci-dessus. Sinon, indiquez si l'espèce est commune (C), rare (R) ou très rare (V). En l'absence de toute donnée sur la population, on se contentera d'indiquer que la population est présente (P) sur le site.

Si, en dépit de l'absence de toute donnée sur la population, un site est connu pour revêtir une importance méditerranéenne pour une espèce, décrivez les caractéristiques de la population

dans le champ 4.2 "Qualité" destiné à la description du site, en précisant la nature de la population (dense, dispersée, isolée, etc.).

Les groupes d'espèces suivants sont enregistrés séparément: faune marine (3.2.a), flore marine (3.2.b), faune côtière (3.2.c) et flore côtière (3.2.d)

ii) Critères d'évaluation du site pour une espèce donnée

Les critères pour l'évaluation de l'importance d'un site pour une espèce donnée tels que spécifiés dans le document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, pp.3-4 ne sont pas les mêmes pour les sites côtiers et pour les sites marins, ou pour les parties côtières et marines d'un même site. Dans le formulaire standard des données, en vue de limiter les possibilités de confusion, les espèces marines et côtières sont enregistrées séparément :

- **Population (marin et côtier)** (comme présenté dans le paragraphe III.5.a et III.6.a du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV p. 4: Taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national)

Ce critère exige également d'évaluer la taille ou la densité relative de la population sur le site en la comparant à celle de la population nationale.

Cet aspect est en général assez difficile à mesurer. La mesure optimale serait un pourcentage, résultant du rapport: population sur le site / population sur le territoire national. Comme proposé pour le première critère pour les habitat une estimation de ce pourcentage en classes d'intervalles devrait être utilisée suivant un modèle progressif:

- A: $100 \geq p > 15\%$
- B: $15 \geq p > 2\%$
- C: $2 \geq p > 0\%$

De plus, tous les cas où la population de l'espèce concernée sur le site en question est non-significative devraient être indiqués dans une quatrième classe :

D: population non-significative

Dans les cas où l'importance du site pour l'espèce concernée est classée "D: population non-significative", aucune indication n'est requise pour les autres critères d'évaluation concernant cette espèce sur le site en question. **Dans ces cas aucune case des critères "Conservation", "Isolement", "Endémisme" et "Rôle du site" n'est à marquer.**

- **Conservation (marin et côtier)** (comme présenté dans les paragraphes III.5.b et III.6.b du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, pp.3-4 : Degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration)

Ce critère comprend deux sous-critères:

- i) degré de conservation des caractéristiques de l'habitat importantes pour l'espèce
- ii) possibilités de restauration

i) Degré de conservation des caractéristiques de l'habitat importantes pour l'espèce

Ce sous-critère demande une évaluation globale des caractéristiques de l'habitat concernant les besoins biologiques d'une espèce donnée. Les caractéristiques relatives à la dynamique de la population sont parmi les plus appropriées pour les espèces animales et végétales. La structure de l'habitat et certains facteurs abiotiques et biotiques devraient être évalués.

Le 'meilleur jugement des experts' devrait être utilisé pour classer ce critère:

- I) éléments en état excellent
- II) éléments bien conservés
- III) éléments en état moyen ou partiellement dégradés

Dans les cas où le sous-classement "I) éléments en état excellent" ou "II) éléments bien conservés" est donné, ce critère devrait dans sa totalité être classé "A: conservation excellente" ou "B: conservation bonne" respectivement, indépendamment de la notation de l'autre sous-critère.

ii) Possibilité de restauration

Pour ce sous-critère qui ne nécessite pas une prise en compte que dans le cas où les éléments sont dans un état moyen ou partiellement dégradés, une approche analogue à celle pour le troisième sous-critère pour l'évaluation des habitats devrait être employée, en ajoutant une évaluation de la viabilité de la population visée. Le système de classement devrait être le suivant:

- I) restauration facile
- II) restauration possible avec un effort moyen
- III) restauration difficile ou impossible

Synthèse

s'applique au classement des deux sous-critères

- A: conservation excellente** ⇒ éléments en état excellent, indépendamment de la notation de la possibilité de restauration
- B: conservation bonne** ⇒ éléments bien conservés, indépendamment de la notation de la possibilité de restauration
⇒ éléments en état moyen ou partiellement dégradés et restauration facile
- C: conservation moyenne ou réduite** ⇒ les autres combinaisons.

- Endémisme (comme présenté dans le paragraphe III.6.c du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 4: le caractère endémique local, national et régional de l'espèce)

Y : espèce endémique
N : espèce non endémique

Le caractère endémique (local, regional, national) peut être donné dans le champ 4.1 (Qualité et importance).

- **Rôle du site (marin)** (comme présenté dans le paragraphe III.6.d du document UNEP(OCA)/MEDIG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 4 : le rôle de ce site dans la totalité ou dans une partie du cycle biologique et de l'alimentation de l'espèce donnée)

Le 'meilleur jugement des experts' devrait être utilisé pour classer ce critère:

- A: rôle très important**
- B: rôle modérément important**
- C: rôle peu important**

- **Isolement (côtier)** (comme présenté dans le paragraphe III.5.c du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, p. 3 : Degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce)

Ce critère peut être interprété comme une mesure approximative de la contribution d'une population donnée à la diversité génétique de l'espèce, d'une part, et de la fragilité de cette population spécifique, d'autre part. Utilisant une approche simpliste on peut dire que plus une population est isolée, plus elle est fragile; plus elle se trouve en marge de son aire de répartition naturelle, plus est grande sa contribution à la diversité génétique de l'espèce. Par conséquent, le terme "isolement" devrait être entendu dans un sens large, à savoir s'appliquer également aux endémismes strictes, aux sous-espèces/variétés/races ainsi qu'aux sous-populations d'une métapopulation. Dans ce contexte, le classement suivant devrait être utilisé:

- A: population (presque) isolée**
- B: population non-isolée, en marge de son aire de répartition**
- C: population non-isolée dans sa pleine aire de répartition**

3.4. Autres espèces (à fournir si pertinent)

Toutes les autres espèces importantes de la flore et de la faune peuvent être entrées lorsqu'elles sont pertinentes pour la conservation et la gestion du site, selon la procédure suivante:

- Cochez la case pour le groupe d'espèces appropriées
- Fournissez le nom scientifique de l'espèce
- Fournissez les données (quantitatives, semi-quantitatives ou qualitatives) relatives aux effectifs des populations comme indiqué dans la section 3.2.i.
- Indiquez la raison pour laquelle chaque espèce est enregistrée en utilisant les catégories suivantes:

- A. Liste du Livre Rouge National
- B. Espèces endémiques
- C. Conventions internationales (Berne, Bonn, Biodiversité, ...)
- D. Autres raisons

De plus amples détails sur les motifs qui ont conduit à inclure les espèces individuelles dans la liste, particulièrement concernant D peuvent être données dans la section 4.1 qui représente la partie de champ libre pour la description de la qualité et de l'importance du site.

Les codes de l'appendice C ne sont pas utilisés ici, ainsi que l'évaluation des espèces.

4. DESCRIPTION DU SITE

Cette section est principalement consacrée à la description sous forme d'un texte libre des caractéristiques essentielles du site qui a deux objectifs:

- permettre l'enregistrement d'informations essentielles qui ne sont pas exprimées de manière adéquate dans la liste des codes;
- fournir une description concise et structurée du site à la lecture de la fiche

4.1. Qualité et importance

Donner ici un aperçu de la qualité et de l'importance du site, compte tenu des objectifs de conservation du Protocole de Barcelone.

Les zones humides d'importance internationale abritant régulièrement >20 000 oiseaux d'eau doivent être indiquées ici.

Si des espèces sont listées dans la section 3.4 avec la justification D, indiquer le(s) motif(s) de leur inclusion.

4.2. Degré de conservation

Des spécifications détaillées sur le degré de conservation du site peuvent être données en relation avec le critère "Degré de conservation" utilisé pour les habitats indiqués dans la section 3.2.a/b.

4.3. Vulnérabilité

Indiquer la nature et l'importance des pressions d'origine anthropique ou autre qui pèsent sur le site, ainsi que le degré de fragilité des habitats et des écosystèmes qui s'y trouvent. Ce champ doit inclure une description des éléments importants non couverts de façon adéquate par les données codées de la section 6.1.

4.4. Désignation du site

Introduire ici sous forme de texte tout aspect de la désignation du site qui n'a pas été couvert de manière adéquate par les codes utilisés dans les champs prévus pour les codes de désignation des sites (voir section 5).

4.5. Régime de propriété

Fournir une description générale du régime de propriété du site ("privé", "public", "ONG travaillant pour la conservation de la nature", etc.). Indiquer si possible une estimation de la proportion de la surface du site entrant dans chaque classe de régime de propriété.

4.6. Documentation

Pour chaque site, il sera fait référence aux publications et/ou données scientifiques utiles. Ces renseignements doivent être introduits conformément à la convention standard en matière de références scientifiques. Si cela est jugé utile, on indiquera également les documents et communications non publiés en rapport avec les informations figurant dans le formulaire.

4.7. Historique

Ce champ sera utilisé par le service compétent pour tenir un journal des étapes de développement du dossier concernant le site. Parmi les informations à enregistrer, on citera:

- notification initiale
- corrections d'erreurs
- changements résultants de changements physiques réels sur le site

Dans chaque case, le champ "Historique" contient trois sous-champs:

- la date du changement
- le nom du champ changé
- une description qui souligne les changements faits

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC D'AUTRES SITES

En liaison avec les relations enregistrées indiquées dans les parties 5.1 et 5.2 ci-dessous, il est nécessaire d'établir une carte indiquant clairement les frontières de ces sites en interaction (voir la section 7 des notes explicatives pour plus de précisions).

5.1. Type de protection aux niveaux national et sous-national (appendice D)

Pour chaque pays méditerranéen, l'appendice D contient la liste des types appropriés possibles de désignation de la conservation de la nature qui bénéficient d'une protection statutaire avec leur définition, du niveau local au niveau national. L'appendice D est spécifique à chaque pays, et devrait être établie par les pays eux-mêmes. Chaque type de désignation devrait être identifié par un code en 4 caractères, à définir comme suit:

- les deux premiers caractères représentent le code du pays ISO (voir 1.1, page 21);
- les deux cases restantes sont des chiffres et identifient le type de désignation.

Les types de protection devraient être classés dans une des catégories suivantes:

- A. Types de désignation utilisés pour la protection de la faune, de la flore et des paysages (la dernière dans la mesure où elle est pertinente pour la protection de la faune, de la flore et des habitats)
- B. Statuts selon une législation ou un acte sectoriel (notamment dans les domaines forestier et de la pêche) donnant une protection pertinente pour la faune, la flore et la conservation
- C. Statut privé donnant une protection durable pour la faune, la flore et les habitats

Un exemple est donné en appendice D concernant la Grèce, pour laquelle cet exercice a été déjà réalisé dans le cadre de l'établissement du réseau Natura 2000.

A l'intérieur de chaque catégorie, les types de protection devraient être énumérés par niveau de protection en partant des statuts les plus élevés. Lorsque le site n'a pas de statut de protection il est important d'indiquer cette situation en utilisant le code national correspondant à "Aucun statut de protection".

Pour chaque site les codes des types de désignation appropriés doivent être entrés avec le % couvert dans le site pour chaque type de désignation. L'information stockée dans ce champ est au niveau de différents types de désignation. Si plusieurs réserves naturelles du même type se trouvent sur le site enregistré, il convient d'indiquer le pourcentage de la surface totale du site couvert par des réserves.

La relation entre les différentes zones désignées et le site est consignée séparément (voir 5.2).

5.2. Sites protégés en relation avec le site concerné (sites avoisinants et sites appartenant à différents types de désignation)

Cette partie du formulaire permet d'indiquer les sites appartenant à différents types de désignation qui se chevauchent ou sont voisins. L'interaction entre les différents types est également indiquée par un système de références croisées.

Toutes les relations possibles sont codées:

- les sites coïncident (utiliser le code =);
- le site décrit par le formulaire inclut complètement un autre site (utiliser le code +);
- l'autre site inclut complètement le site décrit par le formulaire (utiliser le code -);
- ils se chevauchent partiellement (utiliser le code *).

En outre, ces codes sont suivis du pourcentage du site décrit qui chevauche l'autre site.

- les sites voisins sont indiqués par “ / ”.

En outre, le formulaire permet d'indiquer les types de désignation au niveau international (Convention de Ramsar, réseau de réserves biogénétiques, diplôme européen, Protocole de Barcelone, réserves de biosphère de l'UNESCO, Convention sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, etc.), et comprend des champs de texte dans lesquels il est possible d'indiquer les désignations nationales, accompagnées du type de relation et du pourcentage de chevauchement. Le cas échéant, le code officiel du site connexe peut être indiqué dans un champ distinct.

6. INFORMATIONS SUR LES IMPACTS ET LES ACTIVITES HUMAINES MENEES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. Impacts / activités et proportion de la superficie du site affectée (Appendice E)

Les impacts incluent toutes les activités humaines et les processus naturels qui peuvent avoir une influence, soit positive soit négative, sur la conservation et la gestion du site (énumérés dans l'appendice E).

Considérant les impacts et activités dans le site:

- Entrer les codes appropriés de l'appendice E
- Indiquer l'intensité de son influence sur le site en utilisant les catégories suivantes:
 - A: influence élevée
 - B: influence moyenne
 - C. influence faible
- Donner le pourcentage de la superficie du site affectée par eux.
- Indiquer si leur influence est positive (+), neutre (0) ou négative (-)

Décrire également les impacts et activités pertinents aux alentours du site. Les alentours du site sont l'aire où les impacts et les menaces extérieures peuvent affecter l'intégralité du site. Cela dépend entre autre chose de la situation topographique locale, de la nature du site et du type d'activité humaine. S'il existe des impacts ou des menaces pertinents qui ne sont pas inclus dans la liste, indiquez les dans le champ libre du texte "Vulnérabilité" de la section 4.3.

6.2. Gestion du site

Organisme responsable de la gestion du site

Introduire la référence complète de l'autorité et/ou de l'individu responsable de la gestion du site (nom, adresse et téléphone/télécopie) et/ou autres institutions liées à la gestion du site (université, ONG,...).

Informations relatives aux plans et aux pratiques de gestion du site, y compris les activités humaines traditionnelles

Il s'agit d'un bref aperçu des plans de gestion entrepris ou en préparation, accompagné d'un calendrier des actions, où doivent également être prises en compte les menaces qui pèsent sur le site du fait des activités humaines, en liaison avec le champ "Vulnérabilité" (4.3).

Ce type d'information peut être décisif lors de l'évaluation de la réussite des mesures de conservation proposées au titre d'instruments financiers.

Veuillez mentionner tout plan ayant fait l'objet d'une publication.

7. CARTE DU SITE

L'établissement d'une carte indiquant les limites du site permet de mieux référencer les informations dans l'espace. Une fois numérisées, les données peuvent être consultées dans un cadre plus vaste par recouvrement numérique avec d'autres données (par ex. les résultats du projet CORINE sur l'occupation des sols, les données relatives aux sols, à la qualité de l'eau ou à la planification physique). Les données peuvent ainsi être employées dans diverses applications nécessitant des informations exactes sur les relations spatiales. Leur utilité lors des études d'impacts sur l'environnement, par exemple, est sensiblement accrue.

Tous les sites devraient être portés sur des cartes avec la même précision dans le détail et la même qualité, ainsi que les cartes topographiques publiées officiellement et répondre aux standards de l'Institut topographique à l'échelle 1:100 000, ou à l'échelle qui s'en rapproche le plus, avec une épaisseur de ligne inférieure à 0.4 mm. La même carte devrait être utilisée pour tous les sites à une échelle semblable lorsque plusieurs sites sont voisins.

Si les limites du site peuvent également être obtenues au moyen d'un système d'information géographique, avec la référence de la série de cartes utilisée pour la numérisation, l'échelle, la projection cartographique et les paramètres, les données numérisées devraient être accessibles et les informations les concernant doivent être consignées dans le formulaire.

Les champs correspondant aux principales catégories de désignation ayant le plus haut degré de conservation devraient être portés sur une seconde carte présentant exactement les mêmes caractéristiques que la première.

Vous êtes en outre invités, dans la mesure du possible, à rechercher une photographie aérienne du site, ce qui permettrait de mieux en "comprendre" la nature.

8. DIAPPOSITIVES ET AUTRE MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE

Liste des diapositives et autres documents photographiques communiqués avec le formulaire, accompagnée d'une référence au sujet, au lieu et à la date d'enregistrement. L'envoi de documents photographiques permet de mieux "comprendre" le caractère général du site concerné, notamment en cas de problème ou de réclamation. En outre, ces diapositives peuvent être utilisées, dans le cadre d'actions d'information ou d'éducation concernant l'inventaire.

Le numéro de la diapositive indiqué dans le formulaire doit être aussi donné sur une copie de la diapositive. Le nom de l'auteur et le copyright doivent être fournis pour toutes les diapositives et photographies.

APPENDICES

- A Régions administratives**
- B Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation**
- C Liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation**
- D Catégories du statut de protection dans chaque pays au niveau national et infra-national**
- E Impacts et activités qui influencent le statut de conservation du site**

APPENDICE A: Régions administratives

Liste de toutes les régions administratives pour chaque Pays comme déterminé par, ou compatible avec, le système de codage NUTS de l'Eurostat

APPENDICE B

Projet de liste de référence des types d'habitats pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation

tel que finalisé par la 4^{ème} réunion des Points focaux nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999) et validé par la réunion des Points focaux nationaux du PAM (Athènes, 6-9 septembre 1999)

SECTION I - TYPES D'HABITATS MARINS¹

I. SUPRALITTORAL

I. 2. SABLES

I. 2. 1. Biocénose des sables supralittoraux

• I. 2. 1. 5. Faciès des phanérogames échouées (partie supérieure)

II. MEDIOLITTORAL

II. 1. VASES, VASES SABLEUSES ET SABLES

II. 1. 1. Biocénose des sables vaseux et vases

• II. 1. 1. 1. Association à halophytes

• II. 1. 1. 2. Faciès des salines

II. 3. CAILLOUTIS ET GALETS

II. 3. 1. Biocénose du détritique médiolittoral

• II. 3. 1. 1. Faciès des banquettes de feuilles mortes de *Posidonia oceanica* et autres phanérogames

¹ La présente liste est basée sur la Classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne, telle qu'élaborée par la Réunion d'experts sur les types d'habitats marins dans la région méditerranéenne (Hyères, France, 18-20 novembre 1998) et revue par la suite par la 4^{ème} Réunion des Points focaux Nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999). Cette dernière réunion a sélectionné les types d'habitats à inclure dans la liste sur la base d'une évaluation de l'intérêt pour la conservation de chaque type d'habitat identifié dans la classification, entreprise par la Réunion d'Experts d'Hyères conformément à un ensemble convenu de critères. La classification révisée figure dans le rapport de la réunion des Points focaux Nationaux, édité par le RAC/SPA sous la côte UNEP(OCA)/MED WG.154/7, les critères et les résultats complets de l'exercice d'évaluation peuvent être trouvés dans le rapport de la réunion d'Hyères, édité par le RAC/SPA sous la côte UNEP(OCA)/MED WG.149/5/Rev.1.

En vue d'aider le lecteur dans l'identification des unités d'habitats, pour chaque type d'habitat sélectionné, les plus hauts niveaux hiérarchiques de la classification sont également indiqués sur la liste. Cependant pour essayer d'éviter toute confusion entre unités sélectionnées et non-sélectionnées, celles sélectionnées sont indiquées par un point (•) sur la gauche de la page, et sont présentées sur fond gris.

II. 4. FONDS DURS ET ROCHES

II. 4. 1. Biocénose de la roche médiolittorale supérieure

- II. 4. 1. 3. Association à *Nemalion helminthoides* et *Rissoella verruculosa*
- II. 4. 1. 4. Association à *Lithophyllum papillosum* et *Polysiphonia* spp.

II. 4. 2. Biocénose de la roche médiolittorale inférieure

- II. 4. 2. 1. Association à *Lithophyllum lichenoides* (= Encorbellement à *L. tortuosum*)
- II. 4. 2. 5. Faciès à *Pollicipes cornucopiae*
- II. 4. 2. 7. Association à *Fucus virsoides*
- II. 4. 2. 8. Concrétionnement à *Neogoniolithon brassica-florida*
- II. 4. 2.10. Flaques et lagons parfois associés aux vermetes (enclave infralittorale)

II. 4. 3. Grottes médiolittorales

- II. 4. 3. 1. Association à *Phymatolithon lenormandii* et *Hildenbrandia rubra*

III. INFRALITTORAL

III. 1. VASES SABLEUSES, SABLES, GRAVIERS ET ROCHES EN MILIEU EURYHALIN ET EURYTHERME

III. 1. 1. Biocénose euryhaline et eurytherme

- III. 1. 1. 1. Association à *Ruppia cirrhosa* et/ou *Ruppia maritima*
- III. 1. 1. 3. Association à *Potamogeton pectinatus*
- III. 1. 1. 4. Association à *Zostera noltii* en milieu euryhalin et eurytherme
- III. 1. 1. 5. Association à *Zostera marina* en milieu euryhalin et eurytherme.
- III. 1. 1. 8. Association à *Halopithys incurva*

III. 2. SABLES FINS PLUS OU MOINS EN VASES

III. 2. 2. Biocénose des sables fins bien calibrés

- III. 2. 2. 2. Association à *Halophila stipulacea*

III. 2. 3. Biocénose des sables vaseux superficiels de mode calme

- III. 2. 3. 3. Faciès à *Loripes lacteus*, *Tapes* spp.
- III. 2. 3. 5. Association à *Zostera noltii* sur sables vaseux superficiels de mode calme
- III. 2. 3. 7. Faciès des suintements hydrothermaux à *Cyclope neritea* et nématodes

III. 3. SABLES GROSSIERS PLUS OU MOINS ENVASES

III. 3. 1. Biocénose des sables grossiers et fins graviers brassés par les vagues.

III. 3. 1. 1. Association à rhodolithes

III. 3. 2. Biocénose des sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (pouvant se rencontrer aussi dans le Circalittoral)

III. 3. 2. 1. Faciès du Maërl (= Association à *Lithothamnion corallioides* et *Phymatolithon calcareum*) (peut aussi se rencontrer comme faciès de la biocénose du détritique côtier)

III. 3. 2. 2. Association à rhodolithes

III. 5. HERBIER A *POSIDONIA OCEANICA*

III. 5. 1. Herbier à *Posidonia oceanica* (= Association à *Posidonia oceanica*)

III. 5. 1. 1. Ecomorphose de l'herbier tigré

III. 5. 1. 2. Ecomorphose du récif barrière de l'herbier

III. 6. FONDS DURS ET ROCHES

III. 6. 1. Biocénose des Algues infalittorales :

III. 6. 1. 2. Association à *Cystoseira amentacea* (var. *amentacea*, var. *stricta*, var. *spicata*)

III. 6. 1. 3. Faciès à Vermets

III. 6. 1. 10. Association à *Cystoseira tamariscifolia* et *Saccorhiza polyschides*

III. 6. 1. 14. Faciès à *Cladocora caespitosa*

III. 6. 1. 15. Association à *Cystoseira brachycarpa*

III. 6. 1. 16. Association à *Cystoseira crinita*

III. 6. 1. 17. Association à *Cystoseira crinitophylla*

III. 6. 1. 18. Association à *Cystoseira sauvageauana*

III. 6. 1. 19. Association à *Cystoseira spinosa*

III. 6. 1. 20. Association à *Sargassum vulgare*

III. 6. 1. 25. Association à *Cystoseira compressa*

III. 6. 1. 35. Faciès et association de la biocénose Coralligène (en enclave)

IV. CIRCALITTORAL

IV. 2. SABLES

IV. 2. 2. Biocénose du détritique côtier

- IV. 2. 2. 7. Association à *Laminaria rodriguezii* sur détritique
- IV. 2. 2. 10. Faciès à grands Bryozoaires

IV. 3. FONDS DURS ET ROCHES

IV. 3. 1. Biocénose coralligène

- IV. 3. 1. 1. Association à *Cystoseira zosteroides*
- IV. 3. 1. 2. Association à *Cystoseira usneoides*
- IV. 3. 1. 3. Association à *Cystoseira dubia*
- IV. 3. 1. 4. Association à *Cystoseira corniculata*
- IV. 3. 1. 5. Association à *Sargassum* spp (indigènes).
- IV. 3. 1. 8. Association à *Laminaria ochroleuca*
- IV. 3. 1. 9. Association à *Rodriguezella strafforelli*
- IV. 3. 1. 10. Faciès à *Eunicella cavolinii*
- IV. 3. 1. 11. Faciès à *Eunicella singularis*
- IV. 3. 1. 12. Faciès à *Lophogorgia sarmentosa*
- IV. 3. 1. 13. Faciès à *Paramuricea clavata*
- IV. 3. 1. 15. Coralligène en plateau (Plateforme coralligène)
- IV.3. 2. Grottes semi-obscurs (également en enclave dans les étapes supérieures)
- IV. 3. 2. 2. Faciès à *Corallium rubrum*

V. BATHYAL

V. 1. VASES

V. 1. 1. Biocénose des vases bathyales

- V. 1. 1. 3. Faciès de vase molle à *Funiculina quadrangularis* et *Apporhais seressianus*
- V. 1. 1. 4. Faciès de la vase compacte à *Isidella*

V. 3. FONDS DURS ET ROCHES

- V.3. 1. Biocénose des Coraux profonds
- V. 3. 2. Grottes et boyaux à obscurité totale (en enclave dans les étages supérieurs)

APPENDICE C

Projet de liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation

tel que finalisé par la 4^{ème} réunion des Points focaux nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999) et validé par la réunion des Points focaux nationaux du PAM (Athènes, 6-9 septembre 1999)

<u>Code de l'espèce</u> ²	<u>Nom de l'espèce</u>	<u>Annexe II</u>	<u>Annexe III</u>
	Magnoliophyta		
2276	<i>Posidonia oceanica</i>	Y	
2277	<i>Zostera marina</i>	Y	
3001	<i>Zostera noltii</i>	Y	
	Chlorophyta		
2050	<i>Caulerpa ollivieri</i>	Y	
	Phaeophyta		
2043	<i>Cystoseira amentacea</i> (including <i>var. stricta</i> and <i>var. spicata</i>)	Y	
2044	<i>Cystoseira mediterranea</i>	Y	
2045	<i>Cystoseira sedoides</i>	Y	
2046	<i>Cystoseira spinosa</i> (including <i>C. adriatica</i>)	Y	
2047	<i>Cystoseira zosteroides</i>	Y	
2049	<i>Laminaria rodriguezii</i>	Y	
	Rhodophyta		
2039	<i>Goniolithon byssoides</i>	Y	
2040	<i>Lithophyllum lichénoides</i>	Y	
2041	<i>Ptilophora mediterranea</i>	Y	
2042	<i>Schimmelmannia schousboei</i>	Y	
	Porifera		
2564	<i>Asbestopluma hypogea</i>	Y	
3018	<i>Aplysina sp. plur.</i>	Y	
3002	<i>Axinella cannabina</i>	Y	
2565	<i>Axinella polypoides</i>	Y	
3003	<i>Geodia cydonium</i>	Y	
3032	<i>Hippospongia communis</i>		Y
3004	<i>Ircinia foetida</i>	Y	
3005	<i>Ircinia pipetta</i>	Y	
2566	<i>Petrobiona massiliana</i>	Y	
3006	<i>Spongia agaricina</i>		Y
3007	<i>Spongia officinalis</i>		Y
3008	<i>Spongia zimocca</i>		Y
3009	<i>Tethya sp. plur.</i>	Y	

²Les codes des espèces sont identifiés en collaboration avec le Centre Thématique Européen pour la Conservation de la Nature, Paris

	Cnidaria		
3010	<i>Antipathes sp. plur.</i>		Y
2561	<i>Astroides calycularis</i>	Y	
1001	<i>Corallium rubrum</i>		Y
2567	<i>Errina aspera</i>	Y	
2562	<i>Gerardia savaglia</i>	Y	
	Echinodermata		
2587	<i>Asterina pancerii</i>	Y	
1008	<i>Centrostephanus longispinus</i>	Y	
2588	<i>Ophiodiaster ophidianus</i>	Y	
3011	<i>Paracentrotus lividus</i>		Y
	Bryozoa		
3012	<i>Hornera lichenoides</i>	Y	
	Mollusca		
2574	<i>Ranella olearia</i> (= <i>Argobuccinum olearium</i> = <i>A. giganteum</i>)	Y	
2568	<i>Charonia lampas</i> (= <i>Ch. rubicanda</i> = <i>Ch.</i> <i>nodifera</i>)	Y	
2569	<i>Charonia tritonis</i> (= <i>Ch. seguenziae</i>)	Y	
2570	<i>Dendropoma petraeum</i>	Y	
2571	<i>Erosaria spurca</i>	Y	
2578	<i>Gibbula nivosa</i>	Y	
1027	<i>Lithophaga lithophaga</i>	Y	
2572	<i>Luria lurida</i> (= <i>Cypraea lurida</i>)	Y	
2573	<i>Mitra zonata</i>	Y	
1012	<i>Patella ferruginea</i>	Y	
2579	<i>Patella nigra</i>	Y	
2581	<i>Pholas dactylus</i>	Y	
1028	<i>Pinna nobilis</i>	Y	
2580	<i>Pinna rudis</i> (= <i>P. pernula</i>)	Y	
2575	<i>Schilderia achatidea</i>	Y	
2576	<i>Tonna galea</i>	Y	
2577	<i>Zonaria pyrum</i>	Y	
	Crustacea		
3013	<i>Homarus gammarus</i>		Y
3014	<i>Maja squinado</i>		Y
2585	<i>Ocypode cursor</i>	Y	
2586	<i>Pachylasma giganteum</i>	Y	
3015	<i>Palinurus elephas</i>		Y
1090	<i>Scyllarides latus</i>		Y
3016	<i>Scyllarides pigmaeus</i>		Y
3017	<i>Scyllarides arctus</i>		Y

Pisces			
1100	<i>Acipenser naccarii</i>	Y	
1101	<i>Acipenser sturio</i>	Y	
1102	<i>Alosa alosa</i>		Y
1103	<i>Alosa fallax</i>		Y
3019	<i>Anguilla anguilla</i>		Y
1152	<i>Aphanius fasciatus</i>	Y	
1151	<i>Aphanius iberus</i>	Y	
3020	<i>Cetorhinus maximus</i>	Y	
2486	<i>Carcharodon carcharias</i>	Y	
3021	<i>Epinephelus marginatus</i>		Y
2539	<i>Hippocampus ramulosus</i>	Y	
2538	<i>Hippocampus hippocampus</i>	Y	
2489	<i>Huso huso</i>	Y	
3022	<i>Isurus oxyrinchus</i>		Y
3023	<i>Lamna nasus</i>		Y
1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>		Y
1097	<i>Lethenteron zanandreaei</i>	Y	
3024	<i>Mobula mobular</i>	Y	
1095	<i>Petromyzon marinus</i>		Y
1154	<i>Pomatoschistus canestrinii</i>	Y	
2552	<i>Pomatoschistus tortonesei</i>	Y	
3025	<i>Prionace glauca</i>		Y
3026	<i>Raja alba</i>		Y
3027	<i>Sciaena umbra</i>		Y
3028	<i>Squatina squatina</i>		Y
3029	<i>Thunnus thynnus</i>		Y
3030	<i>Umbrina cirrosa</i>		Y
1153	<i>Valencia hispanica</i>	Y	
1992	<i>Valencia letourneuxi</i>	Y	
3031	<i>Xiphias gladius</i>		Y
Reptiles			
1224	<i>Caretta caretta</i>	Y	
1227	<i>Chelonia mydas</i>	Y	
1223	<i>Dermochelys coriacea</i>	Y	
1225	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Y	
1226	<i>Lepidochelys kempii</i>	Y	
2375	<i>Trionyx triunguis</i>	Y	
Aves			
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	Y	
A010	<i>Calonectris diomedea</i>	Y	
A100	<i>Falco eleonora</i>	Y	
A014	<i>Hydrobates pelagicus</i>	Y	
A181	<i>Larus audouinii</i>	Y	
A159	<i>Numenius tenuirostris</i>	Y	
A018	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Y	
A393	<i>Phalacrocorax pygmeus</i>	Y	
A019	<i>Pelecanus onocrotalus</i>	Y	
A020	<i>Pelecanus crispus</i>	Y	

A035	<i>Phoenicopterus ruber</i>	Y
A601	<i>Puffinus puffinus yelkouan (P. yelkouan)</i>	Y
A195	<i>Sterna albifrons</i>	Y
A602	<i>Sterna bengalensis</i>	Y
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	Y

Mammalia

2618	<i>Balaenoptera acutorostrata</i>	Y
2619	<i>Balaenoptera borealis</i>	Y
2621	<i>Balaenoptera physalus</i>	Y
1350	<i>Delphinus delphis</i>	Y
1348	<i>Eubalaena glacialis</i>	Y
2029	<i>Globicephala melas</i>	Y
2030	<i>Grampus griseus</i>	Y
2623	<i>Kogia simus</i>	Y
1345	<i>Megaptera novaeangliae</i>	Y
2625	<i>Mesoplodon densirostris</i>	Y
1366	<i>Monachus monachus</i>	Y
2027	<i>Orcinus orca</i>	Y
1351	<i>Phocoena phocoena</i>	Y
2624	<i>Physeter macrocephalus</i>	Y
2028	<i>Pseudorca crassidens</i>	Y
2034	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Y
2033	<i>Steno bredanensis</i>	Y
1349	<i>Tursiops truncatus</i>	Y
2035	<i>Ziphius cavirostris</i>	Y

APPENDICE D

Catégories des statuts de protection dans chaque pays au niveau national et infra-national

Cet Appendice est spécifique à chaque pays, et doit être établi par les pays eux-même, selon les lignes guide données dans la section 5.1 des notes explicatives. Le tableau qui suit concerne la France, pour laquelle cet exercice a été déjà réalisé dans le cadre de l'établissement du réseau Natura 2000, il est présenté à titre d'exemple pour assister les pays dans la compilation de cet appendice.

France (FR)

CATEGORIE	CODE	TYPE	
	FR00	AUCUN STATUT DE PROTECTION	
A	FR01	PARC NATIONAL (ZONE CENTRALE)	
	FR02	PARC NATIONAL (RESERVE INTEGRALE)	
	FR03	RESERVE NATURELLE (par décret)	
	FR04	RESERVE NATURELLE VOLONTAIRE	
	FR05	ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE	
	FR06	RESERVE BIOLOGIQUE DOMANIALE INTEGRALE	
	FR07	RESERVE BIOLOGIQUE DOMANIALE DIRIGEE	
	FR08	RESERVE BIOLOGIQUE FORESTIERE	
B	FR11	FORET DE PROTECTION	
	FR12	SITE/MONUMENT INSCRIT	
	FR13	SITE/MONUMENT CLASSE	
	FR14	SITE ACQUIS PAR LA CONSERVATION DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES	
	FR15	PARC REGIONAL	
	FR16	PARC NATIONAL (ZONE PERIPHERIQUE)	
	FR17	RESERVE NATIONAL DE CHASSE	
	FR18	RESERVE DE CHASSE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME	
	FR19	RESERVE DE CHASSE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL	
	FR20	RESERVE DE CHASSE APPROUVEE	
	FR21	RESERVE DE PECHE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL	
	FR22	RESERVE CONVENTIONNELLE	
	FR23	FORET DOMANIALE	
	FR24	FORET COMMUNALE BENEFICIAINT DU REGIME FORESTIER	
	C	FR31	SITE ACQUIS PAR UN CONSERVATOIRE DES SITES
		FR32	SITE ACQUIS PAR LE DEPARTEMENT
FR33		RESERVE LIBRE (à caractère privé)	

APPENDICE E

Impacts et activités qui influencent le statut de conservation du site

(Telle que prise du Formulaire Standard des Données pour Natura 2000)

CODE	English Description	Description Française
000	negligible or nil	Nihil
	Agriculture, Forestry	Agriculture, Forêts
100	Cultivation	Mise en culture
101	modification of cultivation practices	modification des pratiques culturales
102	mowing / cutting	fauche/coupe
110	Use of pesticides	Épandage de pesticides
120	Fertilisation	Fertilisation
130	Irrigation	Irrigation
140	Grazing	Pâturage
141	abandonment of pastoral systems	abandon de systèmes pastoraux
150	Restructuring agricultural land holding	Remembrement
151	removal of hedges and copses	élimination des haies et boqueteaux
160	General Forestry management	Gestion forestière
161	forest planting	plantation forestière
162	artificial planting	artificialisation des peuplements
163	forest replanting	replantation forestière
164	forestry clearance	Eclaircissage
165	removal of forest undergrowth	élimination des sous-étages
166	removal of dead and dying trees	élimination des arbres morts ou dépérissants
167	forest exploitation without replanting	Déboisement
170	Animal breeding	Élevage du bétail
171	stock feeding	Nutrition du bétail
180	Burning	Brûlage
190	Other Agriculture and forestry activities	Autres activités agricoles et forestières
	Fishing, hunting and collecting	Pêche, chasse et cueillette
200	Fish and Shellfish Aquaculture	Pêche, pisciculture, aquaculture
210	Professional fishing	Pêche professionnelle
211	Fixed location fishing	pêche à poste
212	Trawling	pêche hauturière
213	Drift-net fishing	pêche aux arts traînants
220	Leisure fishing	Pêche de loisirs
221	baït digging	bêchage pour appâts
230	Hunting	Chasse
240	Taking / Removal of fauna, general	Prélèvements sur la faune
241	Collection (insects, reptiles, amphibians...)	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)
242	Taking from nest (falcons)	désairage (rapaces)
243	trapping, poisoning, poaching	piégeage, empoisonnement, braconnage
244	other forms of taking fauna	Autres prélèvements dans la faune
250	Taking / Removal of flora, general	Prélèvements sur la flore
251	pillaging of floristic stations	Pillage de stations floristiques
290	Other hunting, fishing or collecting activities	Autres activités de pêche, chasse et cueillette
	Mining and extraction of materials	Activité minière et ext. de matériaux
300	Sand and gravel extraction	Extraction de granulats
301	Quarries	Carrières
302	removal of beach materials	Enlèvement de matériaux de plage
310	Peat extraction	Extraction de la tourbe
311	hand cutting of peat	Extraction manuelle de la tourbe
312	mechanical removal of peat	Extraction mécanique de la tourbe
320	Exploration and extraction of oil or gas	Recherche et exploitation pétrolière
330	Mines	Mines
331	open cast mining	Activités minières à ciel ouvert
340	Salt works	Salines
390	Mining and extraction activities not referred to above	Autres activités minières et d'extraction

	Urbanisation, industrialisation and similar activities	Urbanisation, industrialisation et activités similaires
400	Urbanised areas, human habitation	Zones urbanisées, habitat humain
401	continuous urbanisation	Urbanisation continue
402	discontinuous urbanisation	Urbanisation discontinue
403	dispersed habitation	Habitat dispersé
409	other patterns of habitation	Autres formes d'habitats
410	Industrial or commercial areas	Zones industrielles ou commerciales
411	factory	Usine
412	industrial stockage	Stockage industriel
419	other industrial / commercial areas	Autres zones industrielles/commerciales
420	Discharges	Décharges
421	Disposal of household waste	Dépôts de déchets ménagers
422	Disposal of industrial waste	Dépôts de déchets industriels
423	Disposal of inert materials	Dépôts de matériaux inertes
424	Other discharges	Autres décharges
430	Agricultural structures	Equipements agricoles
440	Storage of materials	Entreposage de matériaux
490	Other urbanisation, industrial and similar activities	Autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire
	Transportation and communication	Transport et communication
500	Communication networks	Réseau de communication
501	paths, tracks, cycling tracks	Sentier, chemin, piste cyclable
502	roads, motorways	Route, autoroute
503	railway lines, TGV	Voie ferrée, T.G.V.
504	port areas	Zones portuaires
505	Aerodrome	Aérodrome
506	airport, heliport	Aéroport, héliport
507	bridge, viaduct	Pont, viaduc
508	tunnel	Tunnel
509	other communication networks	Autres réseaux de communication
510	Energy transport	Transport d'énergie
511	electricity lines	Ligne électrique
512	Pipe lines	Pipe line
513	Other forms of energy transport	Autres formes de transport d'énergie
520	Shipping	Navigation
530	Improved access to site	Amélioration de l'accès du site
590	Other forms of transportation and communication	Autres formes de transport et de communication
	Leisure and Tourism (some included above under different headings)	Loisirs et tourisme (certaines activités sont incluses dans différents chapitres ci-dessus)
600	Sport and leisure structures	Equipements sportifs et de loisirs
601	golf course	Golf
602	skiing complex	Complexe de ski
603	stadium	Stade
604	circuit, track	Circuit, piste
605	hippodrome	Hippodrome
606	attraction park	Parc d'attraction
607	sports pitch	Terrain de sport
608	camping and caravans	Camping, caravane
609	other sport / leisure complexes	Autres complexes de sports et de loisirs
610	Interpretative centres	Centres d'interprétation
620	Outdoor sports and leisure activities	Sports et loisirs de nature
621	nautical sports	Sports nautiques
622	Walking, horseriding and non-motorised vehicles	Randonnée, équitation et véhicules non motorisés
623	motorised vehicles	Véhicules motorisés
624	mountaineering, rock climbing, speleology	Escalade, varappe, spéléologie
625	gliding, delta plane, paragliding, ballooning	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
626	skiing, off-piste	ski, ski hors piste
629	other outdoor sports and leisure activities	Autres sports de plein air et activités de loisirs
690	Other leisure and tourism impacts	Autres loisirs et activités de tourisme

	Pollution and other human impacts/activities	Pollution et autres impacts/activités humaines
700	Pollution	Pollutions
701	water pollution	Pollution de l'eau
702	air pollution	Pollution de l'air
703	soil pollution	Pollution du sol
709	other forms or mixed forms of pollution	Autres formes ou formes associées de pollution
710	Noise nuisance	Nuisances sonores
720	Trampling, overuse	Piétinement, surfréquentation
730	Military manouvres	Manoeuvres militaires
740	Vandalism	Vandalisme
790	Other pollution or human impacts/activities	Autres pollutions ou impacts des activités humaines
	Human induced changes in hydraulic conditions (wetlands and marine environment)	Activités humaines induisant des changements de conditions hydrauliques (zones humides et marines)
800	Landfill, land reclamation and drying out, general	Comblement et assèchement
801	polderisation	Poldérisation
802	Reclamation of land from sea, estuary or marsh	Modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
803	infilling of ditches, dykes, ponds, pools, marshes or pits	Comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
810	Drainage	Drainage
811	management of aquatic and bank vegetation for drainage purposes	Gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
820	Removal of sediments (mud...)	Extraction de sédiments (lave,...)
830	Canalisation	Recalibrage
840	Flooding	Mise en eau
850	Modification of hydrographic functioning, general	Modification du fonctionnement hydrographique
851	modification of marine currents	Modification des courants marins
852	modifying structures of inland water courses	Modification des structures de cours d'eau
853	management of water levels	Gestion des niveaux d'eau
860	Dumping, depositing of dredged deposits	Dumping, dépôt de dragage
870	Dykes, embankments, artificial beaches, general	Endigages, remblais, plages artificielles
871	Sea defense or coast protection works	Défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
890	Other human induced changes in hydraulic conditions	Autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
	Natural processes (biotic and abiotic)	Processus naturels (biotiques et abiotiques)
900	Erosion	Erosion
910	Silting up	Envasement
920	Drying out	Assèchement
930	Submersion	Submersion
940	Natural catastrophes	Catastrophes naturelles
941	inundation	Inondation
942	avalanche	Avalanche
943	collapse of terrain, landslide	Eboulement, glissement de terrain
944	storm, cyclone	Tempête, cyclone
945	volcanic activity	Volcanisme
946	earthquake	Tremblement de terre
947	tidal wave	raz de marée
948	fire (natural)	Incendie naturel
949	other natural catastrophes	Autres catastrophes naturelles
950	Biocenotic evolution	Evolution biocénétique
951	accumulation of organic material	Accumulation de matières organiques
952	Eutrophication	Eutrophisation
953	acidification	Acidification

954	Invasion by a species	Envahissement d'une espèce
960	Interspecific faunal relations	Relations interspécifiques à la faune
961	Competition (example: gull/tern)	Compétition (ex: Goéland/Sterne)
962	parasitism	Parasitisme
963	introduction of disease	Apport de maladie
964	genetic pollution	pollution génétique
965	predation	Prédation
966	antagonism arising from introduction of species	Antagonisme avec des espèces introduites
967	antagonism with domestic animals	Antagonisme avec des animaux domestiques
969	other forms or mixed forms of interspecific faunal competition	Autres formes ou formes associées de compétition à la faune
970	Interspecific floral relations	Relations interspécifiques à la flore
971	Competition	Compétition
972	parasitism	Parasitisme
973	Introduction of disease	apport de maladie
974	genetic pollution	Pollution génétique
975	lack of pollinating agents	manque d'agents pollinisateurs
976	damage by game species	dégâts de gibier
979	other forms or mixed forms of interspecific floral competition	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
990	Other natural processes	Autres processus naturels

ANNEXE IV

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS

Les participants à la Réunion d'experts pour la finalisation du Formulaire standard des données pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation tenue à Rome les 23 et 24 mars 2000,

Conscients de l'importance d'une base de données commune pour une conservation efficiente et efficace de la biodiversité dans la Méditerranée,

Recommandent aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone de charger le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP):

1. d'intégrer les inventaires nationaux dans une base de données régionale sur les sites d'intérêt pour la conservation dans la Méditerranée;
2. de réaliser une "analyse de métadonnées" des inventaires nationaux pour compiler au moyen des techniques les plus récentes un réseau des sites d'intérêt pour la conservation.